



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 4.3 Adoption – Règlement n° 1008-09-6 modifiant le règlement n° 1008-09 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique
- 4.4 Adoption – Règlement n° 902-2 modifiant le règlement de lotissement n° 902 de façon à modifier les dispositions applicables à une rue sans issue de type tête-de-pipe
- 4.5 Adoption - Règlement n° 904-5 modifiant l'article 16 du règlement n° 904 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale relatif au délai de validité d'une résolution
- 4.6 Adoption - Règlement n° 908-1 modifiant l'article 17 du règlement n° 908 sur les dérogations mineures relatif au délai de validité d'une résolution
5. Communications
6. Direction générale
7. Environnement
 - 7.1 Paiement à Les Compteurs Lecomte Ltée du décompte n° 14 pour l'acquisition de compteurs d'eau
8. Greffe et affaires juridiques
 - 8.1 Négociation et signature d'ententes avec la Fabrique de la Paroisse de Saint-Constant
9. Informatique
10. Loisirs
 - 10.1 Renouvellement du bail pour le casse-croûte au centre sportif
11. Parc, espaces verts et aménagement public
 - 11.1 Paiement des décomptes nos 3 et 4 à Construction Richelieu pour des travaux de rénovation intérieure et extérieure du centre communautaire
 - 11.2 Ajout au contrat de Mr. J3C inc. pour la tonte de gazon et le fauchage en différents endroits de la ville - Années 2017 à 2021
 - 11.3 Adoption d'un système de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels d'architecte pour l'aménagement des bâtiments accessoires au garage municipal
12. Ressources humaines
 - 12.1 Embauche d'un préposé au Service technique et travaux publics (déchetterie)
 - 12.2 Embauche de préposés aux loisirs pour la saison hivernale 2017-2018
 - 12.3 Mesure disciplinaire - Employé n° 511
 - 12.4 Mesure disciplinaire - Employé n° 628
13. Sécurité publique



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

14. Travaux publics

- 14.1 Paiement à Aquaréhab (Canada) inc. pour des travaux d'entretien des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial, année 2017
- 14.2 Demande d'aide financière auprès du MTMDET pour la réalisation des plans et devis des travaux d'amélioration du réseau routier local
- 14.3 Demande d'aide financière auprès du MTMDET pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local
- 14.4 Autorisation de signature - Entente de partenariat avec Hydro-Québec pour le déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques
- 14.5 Attribution du contrat pour le revêtement et le marquage de la piste cyclable sur la rue du Collège
- 14.6 Paiement à Excavation Jonda inc. du décompte n° 2 pour des travaux d'infrastructures pour la construction de la rue de l'Harmonie
- 14.7 Autorisation de signature - Protocole d'entente pour construction d'une conduite d'aqueduc intermunicipale avec la Ville de Candiac et la construction d'une piste cyclable
- 14.8 Rejet des soumissions pour la fourniture et la livraison de bacs à fleurs

15. Trésorerie

- 15.1 Approbation de la liste des comptes à payer du mois d'août 2017
- 15.2 Ratification de la liste des chèques et des déboursés
- 15.3 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires
- 15.4 Dépôt du rapport des transferts budgétaires autorisés

16. Urbanisme

- 16.1 Demande d'approbation d'un projet d'affichage - 63 boulevard Georges-Gagné Sud / PIIA de la zone C-202

17. Affaires nouvelles

18. Dépôt de documents

19. Période d'intervention des membres du Conseil

20. Période de questions

21. Levée de la séance

327-17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} Josyane Desjardins et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 328-17** **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2017**
- Il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :
- Il est résolu d'adopter, tel que lu et présenté, le procès-verbal de l'assemblée du 8 août 2017.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
-
- 329-17** **SOUPER MÉCHOUI DE LA MAISON DES JEUNES SYMPHOLIE - ACHAT DE BILLETS**
- CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une invitation de la Maison des jeunes Sympholie de Delson pour un Souper Méchoui, activité de financement, qui a eu lieu le 29 août 2017 au parc Wilfrid-Boardman.
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Renald Corriveau et résolu :
- QUE le conseil municipal accorde une aide financière par l'achat de 10 billets pour une somme totale de 250 \$ à la Maison des jeunes Sympholie pour l'événement Souper Méchoui du 29 août 2017.
- QUE le certificat du trésorier n° 2017-05-062 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
-
- 330-17** **ACTIVITÉ DE FINANCEMENT POUR LES 20 ANS DU COMPLEXE LE PARTAGE - ACHAT DE BILLETS**
- CONSIDÉRANT que le Complexe Le Partage a pour mission d'offrir aux familles défavorisées du territoire Kateri des services pour lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire.
- CONSIDÉRANT que le Complexe Le Partage demande une participation financière à la Ville pour la tenue d'une soirée de dégustation de vins et fromages qui aura lieu le 28 septembre 2017 au complexe Roméo V. Patenaude à Candiac.
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :
- QUE le conseil municipal autorise l'achat de 2 billets au coût total de 200 \$ pour la participation de deux membres du Conseil à la soirée de dégustation de vins et fromages organisée par le Complexe Le Partage qui aura lieu le 28 septembre 2017 au complexe Roméo V. Patenaude à Candiac.
- QUE le certificat du trésorier n° 2017-09-131 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
-
- 331-17** **PARTICIPATION AU TOURNOI DE GOLF DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ROYAL ROUSSILLON**
- CONSIDÉRANT que la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon organise un tournoi de golf le 13 septembre 2017 au Club de golf Hemmingford;
- CONSIDÉRANT que, pour démontrer son soutien aux entreprises de la région, la Ville va contribuer par l'achat de deux billets qui comprend la journée de golf, le cocktail et le souper.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'achat de deux billets au coût total de 398 \$ pour la participation de deux membres du Conseil au tournoi de golf de la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon qui aura lieu le 13 septembre 2017.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-09-132 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

332-17

APPUI À CANCER DE LA PROSTATE CANADA - PROCLAMATION DE SEPTEMBRE 2017, MOIS DE LA SENSIBILISATION AU CANCER DE LA PROSTATE

CONSIDÉRANT que *Cancer de la prostate Canada* est la principale fondation nationale vouée à l'élimination du cancer le plus courant chez les hommes;

CONSIDÉRANT que la fondation *Cancer de la prostate Canada* a fait parvenir une demande à la Ville dans le but d'obtenir un appui afin de rendre officiellement le mois de septembre, Mois de sensibilisation au cancer de la prostate.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Josyane Desjardins et résolu :

QUE le conseil municipal reconnaisse septembre 2017 *Mois de la sensibilisation au cancer de la prostate*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

333-17

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2017-2018 À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ROUSSILLON

CONSIDÉRANT que l'adhésion de la Ville à la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon est arrivée à échéance le 31 août 2017 et que le conseil municipal souhaite renouveler son adhésion afin d'apporter son soutien aux commerces et industries de la Ville;

CONSIDÉRANT que le coût annuel pour une organisation gouvernementale est de 380 \$, taxes incluses, et comprend la représentation de deux personnes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la somme de 380 \$, taxes incluses, pour le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Delson à la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon pour la période du 1er septembre 2017 au 31 août 2018.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-09-137 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

334-17

ADOPTION - RÈGLEMENT N° 660-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 660 EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 8 août 2017, il y a eu avis de motion et présentation du projet de *Règlement n° 660-1 modifiant le règlement n° 660 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires*;

CONSIDÉRANT qu'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Renald Corriveau et résolu :

QUE le conseil municipal adopte avec changement le *Règlement n° 660-1 modifiant le règlement n° 660 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

335-17

ADOPTION - RÈGLEMENT N° 1006-99-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1006-99 RELATIF AUX CHIENS ET AUTRES ANIMAUX - PARC CANIN

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 8 août 2017, il y a eu avis de motion et présentation du projet de *Règlement n° 1006-99-4 modifiant le règlement n° 1006-99 relatif aux chiens et autres animaux;*

CONSIDÉRANT qu'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le *Règlement n°1006-99-4 modifiant le règlement n° 1006-99 relatif aux chiens et autres animaux.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

336-17

ADOPTION - RÈGLEMENT N° 1008-09-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 8 août 2017, il y a eu avis de motion et présentation du projet de *Règlement n° 1008-09-6 modifiant le règlement n° 1008-09 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique;*

CONSIDÉRANT qu'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le *Règlement n° 1008-09-6 modifiant le règlement n° 1008-09-6 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

337-17

ADOPTION - RÈGLEMENT N° 902-2 MODIFIANT L'ARTICLE 48 DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 902 RELATIF AUX DISPOSITIONS APPLICABLES À UNE RUE SANS ISSUE DE TYPE TÊTE DE PIPE

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 8 août 2017, il y a eu avis de motion et adoption du projet de *Règlement n° 902-2 modifiant l'article 48 du règlement de lotissement n° 902 relatif aux dispositions applicables à une rue sans issue de type tête de pipe.*

CONSIDÉRANT qu'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Josyane Desjardins et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le *Règlement n° 902-2 modifiant l'article 48 du règlement de lotissement n° 902 relativement aux dispositions applicables à une rue sans issue de type tête de pipe.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

338-17

ADOPTION - RÈGLEMENT N° 904-5 MODIFIANT L'ARTICLE 16 DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE N° 904

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 8 août 2017, il y a eu avis de motion et adoption du projet de *Règlement n° 904-5 modifiant l'article 16 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 904*;

CONSIDÉRANT qu'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le *Règlement n° 904-5 modifiant l'article 16 du règlement n° 904 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

339-17

ADOPTION - RÈGLEMENT N° 908-1 MODIFIANT L'ARTICLE 17 DU RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES N° 908

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 8 août 2017, il y a eu avis de motion et adoption du projet de *Règlement n° 908-1 modifiant l'article 17 du règlement n° 908 sur les dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT qu'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le *Règlement n° 908-1 modifiant l'article 17 du règlement n° 908 sur les dérogations mineures*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

340-17

PAIEMENT À LES COMPTEURS LECOMTE LTÉE DU DÉCOMPTE N° 14 POUR L'ACQUISITION DE COMPTEURS D'EAU

CONSIDÉRANT le contrat attribué à Les Compteurs Lecomte Ltée lors de la séance ordinaire du 12 juillet 2016, résolution n° 304-16.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Renald Corriveau et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures n^{os} 47095, 47111, 47115 et 47118 au montant total de 3 138,82 \$, taxes incluses, à Les Compteurs Lecomte Ltée.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-412-06-725, règlement d'emprunt n° 650.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-09-133 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

341-17

NÉGOCIATION ET SIGNATURE D'ENTENTES AVEC LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-CONSTANT

CONSIDÉRANT que la Ville et la Fabrique de la Paroisse de Saint-Constant ont entamé des discussions en vue de la vente de l'église de Delson.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le maire, ou en cas d'absence ou d'incapacité d'agir, le maire suppléant, ainsi que la greffière, ou en cas d'absence ou d'incapacité d'agir le greffier adjoint, à négocier et à signer pour et au nom de la Ville les documents suivants:

- Une promesse d'achat du lot 3 132 275 du cadastre du Québec;
- Un acte de vente du lot 3 132 275 du cadastre du Québec;
- Un protocole d'entente visant à établir les conditions auxquelles la Fabrique pourra utiliser l'église suite à sa cession en faveur de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

342-17

BAIL DU CASSE-CROÛTE AU CENTRE SPORTIF

CONSIDÉRANT qu'un comptoir alimentaire et un local d'entreposage de matériel aménagés au centre sportif de Delson sont offerts en location;

CONSIDÉRANT que M^{me} Mélanie Thibault, faisant affaire sous la dénomination de *Pâtisserie CaraMel*, souhaite louer les espaces de restauration du rez-de-chaussée du centre sportif de Delson pour la saison 2017-2018.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Josyane Desjardins et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le maire, ou en cas d'absence ou d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et la greffière, ou en cas d'absence ou d'incapacité d'agir le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Delson, le bail du restaurant du centre sportif de Delson entre la Ville de Delson et M^{me} Mélanie Thibault pour la saison 2017-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

343-17

PAIEMENT DES DÉCOMPTES 3 ET 4 À CONSTRUCTION RICHELIEU POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE ET INTÉRIEURE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a attribué un contrat à Construction Richelieu pour des travaux de rénovation extérieure et intérieure au centre communautaire;

CONSIDÉRANT que la firme Nadeau Nadeau Blondin, Architectes, chargée de la surveillance des travaux, a recommandé le paiement des décomptes 3 et 4 suivant l'avancement des travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des décomptes 3 et 4 d'une somme de 120 734,85 \$, taxes incluses, pour les travaux de rénovation extérieure et intérieure effectués au centre communautaire.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-702-01-711, règlement d'emprunt n° 658.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-09-138 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

344-17

AJOUT AU CONTRAT ATTRIBUÉ À LES ENTREPRISES MR.J3C INC. POUR LA TONTE DE GAZON ET LE FAUCHAGE EN DIFFÉRENTS ENDROITS DE LA VILLE - ANNÉES 2017 À 2021

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 9 mai 2017, le conseil municipal a attribué un contrat à Les entreprises MR.J3C inc. pour la tonte de gazon et le fauchage en différents endroits de la ville, années 2017 à 2021, résolution n° 169-17;

CONSIDÉRANT que deux lots vacants situés au coin de la rue Principale Sud et la route 132 ainsi qu'au coin des rues des Roitelets et des Pometiers nécessitent davantage d'entretien.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Renald Corriveau et résolu :

QUE le conseil municipal autorise que soit ajoutée la tonte de deux lots vacants supplémentaires dix fois par année, au contrat attribué à MR.J3C inc. pour la tonte de gazon et le fauchage en différents endroits de la ville, années 2017 à 2021, le tout pour une somme totale additionnelle de 5 525,70 \$, taxes incluses.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-09-139 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

345-17

ADOPTION DE LA GRILLE DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION POUR LES SERVICES D'ARCHITECTURE DANS LE CADRE D'UN APPEL D'OFFRES POUR L'AMÉNAGEMENT DES BÂTIMENTS ACCESSOIRES AU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que la Ville doit procéder à un appel d'offres pour services professionnels d'architecte pour l'aménagement des bâtiments accessoires au garage municipal;

CRITÈRES	POINTAGE
Compréhension du mandat	/25
Méthodologie	/25
Qualification et expérience du soumissionnaire - Système d'assurance qualité et contrôle des budgets (5 pts); - Réalisation de projets comparables (cinq projets dans les huit dernières années) (20 pts)	/25
Qualification et expérience du chargé de projet et de son équipe et qualité de l'offre de service - Réalisation de projets comparables par le chargé de projet (cinq projets) (5 pts); - Années d'expérience du chargé de projet (5 pts); - Composition de l'équipe et de l'équipe de relève (5 pts); - Années d'expérience cumulatives de l'équipe chargée du projet (5 pts); - Qualité générale de l'offre de service (5 pts)	/25
POINTAGE INTÉRIMAIRE	/100



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit adopter un système de pondération et d'évaluation des offres lors de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels de plus de 25 000 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal adopte la grille de pondération et d'évaluation d'offres de services professionnels d'architecte pour l'aménagement des bâtiments accessoires au garage municipal, et que le facteur s'ajoutant au pointage intérimaire soit de 25:

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

346-17

EMBAUCHE - PRÉPOSÉ STTP POUR LA DÉCHETTERIE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'embaucher un préposé afin de pourvoir aux besoins du Service technique et travaux publics pour son site de matériaux secs le samedi.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal ratifie l'embauche de M. Maxime Doyon-Langley à titre de préposé au Service technique et travaux publics (déchetterie) en date du 12 août 2017, le tout conformément à la convention collective des employés cols bleus actuellement en vigueur, selon un horaire de 4 heures par semaine jusqu'au 14 octobre 2017.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-09-134 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

347-17

EMBAUCHE - PRÉPOSÉS AUX LOISIRS POUR LA SAISON HIVERNALE 2017-2018

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'embaucher le personnel pour pourvoir aux besoins du Service des loisirs pour l'entretien de l'aréna, des parcs et bâtiments lors des activités prévues.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Josyane Desjardins et résolu :

QUE le conseil municipal entérine l'embauche de MM. Ronald Proulx, Jordan Lecourtois, Jean-Sébastien Forget, Carl Lévesque, Mathieu Hevey, Vincent Guérin, Maxime Doyon-Langley, Zacharie Faucher ainsi que M^{mes} Maude Labrecque et Arianne Fleury et ce, aux conditions prévues à la convention collective présentement en vigueur pour les employés cols bleus de classification préposés aux loisirs, selon un horaire variable, établi suivant les besoins du Service des loisirs, jusqu'au 22 avril 2018.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-09-136 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

348-17

MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ N° 511

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de gestion du personnel de la conseillère aux ressources humaines daté du 15 août 2017 à l'effet d'imposer une mesure disciplinaire de congédier l'employé n° 511.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE la Ville de Delson procède au congédiement de l'employé n° 511 parce qu'il ne répond pas aux exigences de son poste et que la date de fin d'emploi est effective à compter du 5 août 2017 et de verser les sommes dues à cet employé après remise des effets appartenant à la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

349-17

MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ N° 628

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de gestion du personnel de la conseillère aux ressources humaines daté du 25 août 2017 à l'effet d'imposer une mesure disciplinaire de suspendre sans rémunération l'employé n° 628.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Renald Corriveau et résolu :

QU'il soit procédé à la suspension sans rémunération de l'employé n° 628 pour une période d'une journée.

QUE le conseil municipal autorise la conseillère aux ressources humaines à prendre toutes les mesures utiles et nécessaires afin d'informer l'employé de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

350-17

PAIEMENT À AQUARÉHAB (CANADA) INC. POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES RÉSEAUX D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL POUR L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT qu'un contrat a été attribué à Aquaréhab (Canada) inc. dans le cadre des travaux d'entretien des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial et des stations de pompage pour les années 2015 à 2017.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement à Aquaréhab (Canada) inc. d'une somme de 40 515,22 \$, taxes incluses, pour le nettoyage des conduites d'égouts sanitaire et pluvial et des stations de pompage.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-09 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

351-17

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MTMDET POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson a pris connaissance des modalités d'application du Volet - Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des travaux (MTMDET) pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

CONSIDÉRANT que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Roussillon a obtenu un avis favorable du MTMDET.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

352-17

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MTMDET POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson a pris connaissance des modalités d'application du Volet - Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

CONSIDÉRANT que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Roussillon a obtenu un avis favorable du MTMDET.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Josyane Desjardins et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

353-17

ENTENTE DE PARTENARIAT POUR LE DÉPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

CONSIDÉRANT que pour faire partie du réseau de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques, la Ville doit signer une entente avec Hydro-Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le directeur du Service technique et travaux publics, ou en cas d'absence ou d'incapacité d'agir, son remplaçant, à négocier et à signer pour et au nom de la Ville le protocole d'entente avec Hydro-Québec afin de devenir partenaire pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques à un tarif pour les utilisateurs de 1 \$/h, ainsi qu'une confirmation d'achat de 4 bornes de recharge au prix unitaire de 4 168,50 \$, plus taxes, en plus des coûts annuels de 90 \$ par borne pour frais de gestion et des frais annuels de 130 \$ pour les accès cellulaires.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-300-67-711, règlement d'emprunt n° 665.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le certificat du trésorier n° 2017-09-140 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

354-17

ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR LE REVÊTEMENT ET MARQUAGE DE LA PISTE CYCLABLE SUR LA RUE DU COLLÈGE

CONSIDÉRANT qu'il y a eu un appel d'offres public pour le revêtement et le marquage de la piste cyclable sur la rue du Collège et que le résultat de l'ouverture des soumissions se détaille comme suit:

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
DeAngelo Brothers Corporation	34 215,41 \$
Thermo-Design Inc.	119 024,42 \$

CONSIDÉRANT que le moins-disant est DeAngelo Brothers Corporation pour la somme 34 215,41 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Renald Corriveau et résolu :

QUE le conseil municipal attribue le contrat à DeAngelo Brothers Corporation pour le revêtement et le marquage de la piste cyclable sur la rue du Collège pour la somme de 34 215,41 \$, taxes incluses.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le fonds dédié, poste budgétaire 22-320-00-719.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-09-144 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

355-17

PAIEMENT DU DÉCOMPTE N° 2 À EXCAVATION JONDA INC. POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES POUR LA CONSTRUCTION DE LA RUE DE L'HARMONIE

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 9 mai 2017, le conseil municipal a attribué un contrat à Excavation Jonda inc. pour des travaux d'infrastructures sur la nouvelle rue de l'Harmonie, résolution n° 183-17.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement du décompte n° 2 à Excavation Jonda inc. d'une somme de 622 782,08 \$, taxes incluses, pour des travaux d'infrastructures réalisés sur la rue de l'Harmonie.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-300-67-711, règlement d'emprunt n° 665.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-09-141 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

356-17

SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA VILLE DE CANDIAC CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC INTERMUNICIPALE ET LA CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE

CONSIDÉRANT que la Ville de Candiac a présenté à la Ville de Delson un projet de protocole d'entente pour la construction d'une conduite dédiée au remplissage du réservoir Saint-Régis.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le maire, ou en cas d'absence ou d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et la greffière, ou en cas d'absence ou d'incapacité d'agir, son remplaçant, à négocier et à signer pour et au nom de la Ville le protocole d'entente avec la Ville de Candiac concernant la construction d'une conduite d'aqueduc intermunicipale et la construction d'une piste cyclable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

357-17

FOURNITURE ET LIVRAISON DE BACS À FLEURS - REJET DES SOUMISSIONS

Il est proposé par M^{me} Josyane Desjardins et résolu :

QUE le conseil municipal rejette toutes les soumissions reçues et ouvertes le 31 août 2017 suite à l'appel d'offres public pour la fourniture et la livraison de bacs à fleurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

358-17

LISTE N° 1 DES COMPTES À PAYER D'AOÛT 2017

Il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal approuve telle que présentée la liste n° 1 des comptes à payer pour le mois d'août 2017 totalisant une somme de 280 830,69 \$.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-09-143 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

359-17

RATIFICATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES DÉBOURSÉS DU 25 JUILLET AU 25 AOÛT 2017

Il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les paiements de la liste des chèques numéros 16699 à 16863 inclusivement d'une somme de 1 712 121,23 \$ et des déboursés par débit direct d'une somme de 29 239,82 \$, pour la période du 25 juillet au 25 août 2017, pour un total de 1 741 361,05 \$, le tout tel que plus amplement détaillé dans un document préparé par le trésorier en date du 25 juillet 2017.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-09-142 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES RESPONSABLES D'ACTIVITÉ BUDGÉTAIRE DU 25 JUILLET AU 25 AOÛT 2017

Conformément à l'article 5.18 du Règlement n° 660 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, le trésorier, dépose au Conseil le rapport des transferts budgétaires autorisés du 25 juillet au 25 août 2017.

DÉPÔT DU RAPPORT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS DU 25 JUILLET AU 25 AOÛT 2017

Conformément à l'article 5.18 du Règlement n° 660 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, le trésorier, dépose au Conseil le rapport des transferts budgétaires autorisés du 25 juillet au 25 août 2017.

360-17

APPROBATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE - 63, BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ SUD / PIIA DE LA ZONE C-202

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'affichage formulée dans le cadre du PIIA de la zone C-202 pour la propriété sise au 63, boulevard Georges-Gagné Sud;

CONSIDÉRANT que le projet présenté propose le remplacement de l'affichage sur l'enseigne existante détachée à l'avant du commerce;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 70-17 adoptée le 15 août 2017, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal accepte le projet d'affichage pour la propriété sise au 63, boulevard Georges-Gagné Sud, selon le plan n° 70-17-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du Conseil interviennent à tour de rôle, s'ils le désirent, sur différents points d'informations.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Les membres du Conseil répondent aux questions du public. Quatre personnes sont présentes.

361-17

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Christian Ouellette et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 21 h 04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian Ouellette, maire

M^e Antoine Banville, greffier adjoint